

mes de toutes les conditions un enseignement plus étendu et plus approfondi de la religion, de ses dogmes, de sa morale et de son histoire, un enseignement qui soit adapté à leur position et qui réponde au milieu dans lequel ils vivent.

Il n'est pas moins évident que l'abandon des pratiques religieuses, de la prière et de la fréquentation des Sacrements, abandon si commun parmi les jeunes gens et les hommes de nos jours, est ordinairement le premier pas dans le chemin de l'impunité et de la corruption, et qu'une association qui maintient et propage ces pratiques religieuses est appelée à faire un bien immense.

L'Association de la Sainte-Famille atteint ce noble but par les *moyens* qu'elle met en œuvre, moyens toujours spirituels, comme l'Association elle-même. Parmi les nombreux avantages dont elle est dotée, il y en a deux qui sont d'une importance capitale.

1° De toutes les confréries dont s'honore l'Eglise de Dieu, il n'en est point, croyons-nous, qui soit plus riche en indulgences, grâce assurément au tout-puissant crédit dont le cardinal Dechamps jouissait auprès de la cour de Rome. Nous avons compté jusqu'à 43 indulgences plénières, accordées à perpétuité, applicables aux âmes du purgatoire et gagnables le jour indiqué ou l'un des sept jours suivants.

2° En vertu des pouvoirs accordés par le Saint-Siège, en 1874, au Supérieur général des Rédemptoristes, tous les associés de la Sainte-Famille participent à toutes les bonnes œuvres qui, par la grâce de Dieu, se font dans notre Congrégation, ainsi qu'à tous les mérites, soit des missions et des autres travaux apostoliques, soit des messes, communions, prières, méditations, pénitences et autres exercices pieux ; ils sont placés au nombre des *oblats* associés, et agrégés à la congrégation du Très Saint-Rédempteur.

d) LE SAINT SACREMENT

Voici une dernière considération qui est bien propre, nous semble-t-il, à faire vibrer de patriotisme le cœur de tous les prêtres canadiens-français. A n'en pas douter, le vingtième siècle s'est annoncé dès son aurore comme devant être le siècle du Saint-Sacrement. Il est donc bon qu'on se rappelle que le